

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 15/2024

29 avril 2024

Le Professeur Damien Neven est nommé vice-président de l'Autorité belge de la Concurrence

Le vendredi 26 avril 2024, le Conseil des ministres a nommé le Professeur Damien Neven en tant qu'assesseur vice-président de l'Autorité belge de la Concurrence. Le Conseil des ministres a également procédé à la nomination en tant qu'assesseur de Maître Chloé Binet.

Le Professeur Damien Neven est directeur du département d'économie internationale au Geneva Graduate Institute et a exercé la fonction de Chief economist de la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne de 2006 à 2011. Maître Chloé Binet est docteur en droit de la concurrence de l'UCLouvain et a exercé la fonction de référendaire au Tribunal de l'Union européenne avant de devenir avocate au barreau de Bruxelles.

Faisant suite aux nominations récentes de Maître Luc Gyselen et du Professeur Caroline Cauffman, les listes des assesseurs siégeant dans les collèges de l'Autorité belge de la Concurrence sont maintenant complètes. Le rôle des assesseurs est de siéger, à tour de rôle et selon un ordre alphabétique, dans les collèges de l'Autorité conjointement avec le président. Les collèges décident après une instruction menée et une proposition de décision formulée par l'auditorat. L'assesseur vice-président remplace quant à lui le président en cas de conflit d'intérêt ou d'indisponibilité motivée.

L'ABC se réjouit de pouvoir collaborer à l'avenir avec le Professeur Damien Neven et Maître Chloé Binet et tient à cette occasion à remercier l'ensemble des assesseurs pour leur collaboration à la réalisation des missions de l'Autorité belge de la Concurrence.

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Axel Desmedt
Président du Collège de la Concurrence
Tél : +32 (2) 277 92 80
Courriel : axel.desmedt@bma-abc.be
Site web : www.bma-abc.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).